

**Décision n° 2024/04
relative à l'accréditation de
Builders École d'Ingénieurs
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	Builders École d'ingénieurs
Sigle :	Builders Caen
Type :	Privé, labellisé EESPIG
Académie :	Normandie
Sites de l'école :	Caen, Vaulx-en-Velin

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2020/12-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de Builders École d'Ingénieurs, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Vaulx-en-Velin

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par Builders École d'ingénieurs ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Benoît NORTIER (membre de la CTI et co-rapporteur), Romualdas KLIUKAS (expert international auprès de la CTI), Hugo VALENTINY (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024 ;
- Entendus Monsieur Jérôme LEBRUN, directeur de Builders École d'ingénieurs, Madame Lucie DESTOUET, directrice du site de Vaulx-en-Velin, et Monsieur Nassim SEBAIBI, responsable de la recherche.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de Builders École d'ingénieurs, sur le site de Vaulx-en-Velin	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Assurer la montée en charge des effectifs, en lien avec les ambitions affichées, en y associant les moyens humains suffisants et notamment le recrutement d'enseignants-chercheurs ;
- Assurer la représentativité des parties prenantes (personnels, étudiants notamment) du territoire Rhône-Alpes au sein des gouvernances de l'école (CA, Conseil de perfectionnement notamment) ;
- Mettre en place certains indicateurs territorialisés (en lien avec R&O) pour piloter distinctement les sites d'Epron et Vaulx-en-Velin.

Cette formation a déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Elisabeth CREPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoit NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024

La rapporteure principale



Le secrétaire greffier



La présidente
Elisabeth CRÉPON

